

Le 5 février, entre 150 et 200 archéologues de l'Inrap et des SRA, ont bloqué les voies devant le Sénat, l'Assemblée nationale puis le Conseil d'Etat, afin de s'opposer à la décision de créer une filiale à titre expérimental pour les fouilles du canal Seine-Nord Europe. Ces actions spectaculaires ont obligé le ministère à sortir de sa tanière et à communiquer enfin sur le projet de filiale. Depuis le 24 janvier, en Rhône-Alpes, Lorraine, Centre, Ile-de-France, Paca, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Pays de la Loire, Picardie, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Auvergne, etc... les communiqués des assemblées générales sont limpides sur la gravité de la situation.

Le 20 mars, ce sont tous les agents du ministère de la culture qui manifesteront à Paris pour s'opposer à la RGPP et au démantèlement du ministère.

Les agents de l'archéologie sont parmi les premiers concernés par cette mobilisation. **MANIFESTONS NOMBREUX**

20 mars : manifestation nationale à Paris

La CGT partage l'inquiétude des agents dans de nombreuses régions

inquiétudes sur le devenir de l'archéologie préventive

Dans les communiqués, il est question de « déstabilisation et de fragilisation de l'établissement », d'une « archéologie à deux vitesses, inégalement scientifique selon qu'elle est gérée par l'Inrap ou une filiale », « mise en péril de la chaîne opératoire scientifique par éclatement des structures qui en auraient la charge », « démantèlement de l'Inrap et du dispositif de l'archéologie préventive », « Comment l'Inrap pourra-t-il revendiquer le rôle de missions publiques quand il favorise son propre avatar concurrentiel ? », etc...

inquiétudes sur l'emploi

tant dans ses aspects statutaires pour les CDI mais aussi pour les plus précaires, sur les aspects sociaux strictement : existe-t-il encore des solutions d'emploi en archéologie, à l'Inrap, dans une filiale et quelles sont-elles ? « régler par le bas la crise de l'emploi CDD et remise en cause du statut des personnels de l'Inrap », « préservation des conditions d'emploi », « avenir professionnel des CDD », « exige des créations d'emplois », « miroiter des contrats longs », « salaire meilleur », « dégradation des conditions de travail », « renforcer de manière significative les moyens humains sur l'ensemble du territoire à hauteur des besoins », « enlèvement du dossier repyramidage », etc...

manques d'information de la part des autorités ministérielles

l'absence totale de communication ministérielle entre le 26 novembre et le 6 février est assez mal vécue par les agents, « mal informés », « absence de clarté », « étude de faisabilité », « exige des informations fiables », etc... Le ministère a beau dire qu'il n'est pas besoin de déposer un préavis de grève pour discuter, force est de constater que tous les jours le ministère fait la démonstration du contraire et sans la journée d'action du 5 février, nous en serions toujours au même point !

absence d'activité archéologique

les difficultés relative à la loi de 2003 (prescriptions, appels d'offres, ...) dans certaines régions sont aussi une préoccupation constante, « réponses ou non réponses aux appels d'offre », « grand déplacement ».

Contrairement à ce qui a pu se dire ou s'écrire, la mobilisation, l'expression et pour finir l'action du 5 février ont été primordiales. Sous la pression, le ministère a communiqué le 6 février et s'engage à revoir les organisations syndicales dans un mois au plus tard afin de leur présenter et de discuter des différentes hypothèses envisagées pour les fouilles du canal Seine-nord Europe.

Non à la RGPP, outil de saccage du service public

- contre une RGPP, qui au nom de la diminution du déficit budgétaire n'est qu'un instrument de réduction drastique de l'intervention de l'Etat dans les politiques publiques,
- contre les projets de loi ouvrant le recours aux entreprises d'intérim et à la possibilité de licencier et à remettre en cause le statut général,
- pour l'augmentation des budgets publics dévolus à la Culture, et en premier lieu celui de l'Etat,
- contre les politiques d'externalisation et de privatisation, et contre la création de filiales notamment à l'INRAP, la RMN et au CMN,
- contre une nouvelle vague de transfert aux collectivités territoriales des Monuments, étendue aux Musées Nationaux, contre la remise en cause de l'inaliénabilité des collections publiques, prévues par le projet de loi Mancel,
- pour le maintien d'un ministère de la Culture en tant que tel,
- pour des directions d'administration centrale maintenues et renforcées dans leurs missions,
- pour le développement des missions et des moyens accordés aux services déconcentrés (DRAC-SDAP) véritables outils des politiques publiques culturelles sur l'ensemble du territoire.